

Compte – rendu sommaire de la séance  
du Conseil Municipal du 29 mars 2017  
En vertu des articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

le 30 novembre 2016, le Conseil Municipal de la commune d'EYDOCHE (Isère) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard GROLLIER, Maire.

**Présents :** Messieurs BOUVIER Patrick, GLANDU Christophe, GLANDU Philippe, GROLLIER Bernard, MATHIEU Alain, MOREL Jean-Luc,

Mesdames CHAPPAT Elodie, DANTHON Audrey, GINON, Valérie, PELISSERO Françoise, RONCO Catherine

**Absent :**

Approbation du compte rendu de la séance du 21 février 2017

Désignation du secrétaire de séance : RONCO Catherine

**OBJET : Délibération 7/2017 : Budget Principal - Compte Administratif 2016**

Monsieur l'Adjoint chargé des Finances expose :

L'exercice budgétaire 2016 est clos. Il convient de procéder à l'approbation du Compte Administratif correspondant.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes de l'exercice 2016	356 526,66 €	82 058,44 €
Dépenses de l'exercice 2016	257 532,23 €	216 991,38 €
<b>Résultat de l'exercice 2016</b>	<b>98 994,43 €</b>	<b>-134 932,94 €</b>
Résultat à la clôture 2015	388 655,96 €	-15 254,37 €
Part affectée à l'investissement	0,00 €	0,00 €
<b>Solde d'exécution 2015</b>	<b>388 655,96 €</b>	<b>-15 254,37 €</b>
<b>Résultat de clôture 2016</b>	<b>487 650,39 €</b>	<b>-150 187,31 €</b>
Restes à réaliser recettes 2016		67 983,96 €
Restes à réaliser dépenses 2016		52 515,10 €
<b>Solde des restes à réaliser 2016</b>		<b>15 468,86 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des votants, M. Le Maire n'ayant pas pris part au vote.

**APPROUVE** le Compte Administratif 2016 tel qu'il a été exposé et tel qu'il figure en annexe de la présente délibération ;

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;

**ARRETE** les résultats d'exécution de l'exercice 2016 :

- en section de fonctionnement à : **98 994,43 €**
- en section d'investissement à : **-134 932,94 €**

**ARRETE** les résultats de clôture à l'issue de l'exercice 2016 :

- en section de fonctionnement à : **487 650,39 €**

en section d'investissement : **-150 187,31 €**

**OBJET : Délibération n°8/2017 : Budget Principal - Compte de Gestion 2016**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants,

**DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le receveur, laisse apparaître un excédent de 2 005,77 euros.

Ceci est dû à l'intégration du solde du budget de l'AFR suite à sa clôture.

**DIT** que cette somme sera ajoutée au résultat de clôture 2016 lors de l'affectation du résultat de fonctionnement et la réalisation du budget primitif 2017.

**OBJET : Délibération 9/2017 : Budget Principal - Affectation du résultat**

Monsieur l'Adjoint chargé des Finances expose :

Vu la loi n°94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités territoriales.

Le résultat de clôture de fonctionnement 2016 est de + **489 656,16 €**.

Suite à l'avis du Trésorier principal, il convient d'affecter la somme de 134 718,45 € à l'article 1068 au chapitre 10 en section d'investissement et de reprendre 354 937,71 € au chapitre 002 en reprise d'excédent de fonctionnement.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité,

**DECIDE** d'affecter la somme de 134 718.45 € à l'article 1068 au chapitre 10 en section d'investissement et de reprendre 354 937.71 au chapitre 002 en reprise d'excédent de fonctionnement.

## **OBJET : Délibération n°10/2017 : Vote des taux**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,**

**DIT** que les taux des taxes locales ne sont pas modifiés pour l'année 2017

A savoir les taux fixés en 2011 :

- 7,65 % pour la taxe d'habitation
- 11,95 % pour la taxe sur le foncier bâti,
- 49,90 % pour la taxe sur le foncier non bâti

## **OBJET : Délibération n°11/2017 : Budget principal - budget primitif 2017**

Monsieur l'Adjoint chargé des finances expose :

Conformément à l'instruction M14, le Conseil Municipal est appelé à voter le budget primitif 2017 présenté en annexe de la délibération.

Les propositions par section et par chapitre sont les suivantes :

### **FONCTIONNEMENT**

	<b>DEPENSES</b>	<b>RAR</b>	<b>BP 2017</b>
Chapitre 011	Charges à caractère général		95 250,00 €
Chapitre 012	Charges de personnel		150 000,00 €
Chapitre 014	Atténuation de produits		300,00 €
Chapitre 022	Dépenses imprévues		4 000,00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement		52 184,00 €
Chapitre 042	Opération d'ordre entre sections		1 783,00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante		36 961,68 €
Chapitre 66	Charges financières		6 153,00 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles		1 000,00 €
	<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>347 631,68 €</b>

	<b>RECETTES</b>		
Chapitre 002	Solde d'exécution Reporté		354 937,71 €
Chapitre 013	Atténuation de charges		13 231,00 €
Chapitre 042	Opération d'ordre entre section		5 000,00 €
Chapitre 70	Produits des ventes et ventes diverses		33 150,00 €
Chapitre 73	Impôts et taxes		180 792,00 €
Chapitre 74	Dotations et participations		92 160,00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante		11 770,00 €
	<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>691 040,71 €</b>

**Différence recettes - dépenses**

**343 409,03 €**

### **INVESTISSEMENT**

	<b>DEPENSES</b>	<b>RAR</b>	<b>BP 2017</b>
Chapitre 001	Solde d'exécution reporté		150 187,31 €
Chapitre 16	Emprunts et Dettes Assimilées		26 167,00 €
Chapitre 020	Dépenses imprévues		10 000,00 €
Chapitre 21	Immobilisations Corporelles	739,59 €	93 000,00 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	51 775,51 €	25 000,00 €
	<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>304 354,31 €</b>

	<b>RECETTES</b>		
Chapitre 001	Solde d'exécution invest. Reporté		
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement		52 184,00 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections		1 783,00 €
Chapitre 10	Dotations Fonds Divers et Réserves		174 718,45 €
Chapitre 13	Subvention investissement	67 983,96 €	25 200,00 €
Chapitre 024	Produits de cessions		35 000,00 €
	<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>288 885,45 €</b>

**Différence recettes - dépenses**

**0,00 €**

**Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, examiné le document budgétaire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le Budget Primitif 2017 en suréquilibre pour la section de fonctionnement avec 691 040.71 € en recettes et 347 631.68 € en dépenses et en équilibre en section d'investissement pour un montant de 288 885.45 € (restes à réaliser compris).

**OBJET : Délibération n° 12/2017 - Budget annexe assainissement - Compte administratif 2016**

Monsieur l'Adjoint chargé des Finances expose :

L'exercice budgétaire 2016 est clos. Il convient de procéder à l'approbation du Compte Administratif correspondant.

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
Recettes de l'exercice 2016	31 886,39 €	12 901,35 €
Dépenses de l'exercice 2016	46 091,37 €	
<b>Résultat de l'exercice 2016</b>	<b>-14 204,98 €</b>	<b>12 901,35 €</b>
Résultat à la clôture 2015	42 158,06 €	1 198,00 €
Part affectée à l'investissement	0,00 €	0,00 €
<b>Solde d'exécution 2015</b>		
<b>Résultat de clôture 2016</b>	<b>27 953,08 €</b>	<b>14 099,35 €</b>
Restes à réaliser recettes 2016		0,00 €
Restes à réaliser dépenses 2016		0,00 €
<b>Solde des restes à réaliser 2016</b>		<b>0,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des votants, le Maire n'ayant pas pris part au vote.

**APPROUVE** le Compte Administratif 2016 tel qu'il a été exposé et tel qu'il figure en annexe de la présente délibération ;

**ARRETE** les résultats d'exécution de l'exercice 2016 :

- en section d'exploitation à : - 14 204.98 €
- en section d'investissement à : 12 901.35 €

**ARRETE** les résultats de clôture à l'issue de l'exercice 2016 :

- en section d'exploitation à : 27 953.08 €
- en section d'investissement à : 14 099.35 €

**OBJET : Délibération n°13/2017 - Budget annexe assainissement- Compte de Gestion 2016**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants,

**DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**OBJET : Délibération 14/2017 - Budget annexe assainissement - Affectation du résultat 2016**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité,

**DECIDE** d'affecter la somme de 27 953.08 € au chapitre 002 en reprise d'excédent de fonctionnement.

**OBJET : Délibération n°15/2017 - Budget annexe assainissement - Budget primitif 2017**

Monsieur l'Adjoint chargé des finances expose :

Conformément à l'instruction M49, le Conseil Municipal est appelé à voter le budget primitif 2017 présenté en annexe de la délibération.

Les propositions par section et par chapitre sont les suivantes :

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	BP 2017
Chapitre 011	Charges à caractère général	30 051,73 €
Chapitre 042	Opération d'ordre entre sections	12 901,35 €
	<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>42 953,08 €</b>
	RECETTES	
Chapitre 002	Solde d'exécution Reporté	27 953,08 €
Chapitre 70	Produits des ventes et ventes diverses	15 000,00 €
	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>42 953,08 €</b>
	<b>Différence recettes - dépenses</b>	<b>0,00 €</b>

### INVESTISSEMENT

	DEPENSES	BP 2017
Chapitre 23	Immobilisations en cours	27 000,70 €
	<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>27 000,70 €</b>
	RECETTES	
Chapitre 001	Solde d'exécution invest. Reporté	14 099,35 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	12 901,35 €
	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>27 000,70 €</b>

Différence recettes - dépenses

**0,00 €**

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, examiné le document budgétaire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif du budget annexe assainissement 2017 en équilibre pour la section de fonctionnement pour un montant de 42 953.09 euros et en section d'investissement pour un montant de 27 000.70 €.

### **OBJET : Délibération n° 16/2017 - Budget annexe Presbytère - Compte administratif 2016**

Monsieur l'Adjoint chargé des Finances expose :

L'exercice budgétaire 2016 est clos. Il convient de procéder à l'approbation du Compte Administratif correspondant.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes de l'exercice 2016	9 540,00 €	9 298,19 €
Dépenses de l'exercice 2016	3 589,31 €	6 220,00 €
<b>Résultat de l'exercice 2016</b>	<b>5 950,69 €</b>	<b>3 078,19 €</b>
<hr/>		
Résultat à la clôture 2015	7 897,96 €	-7 430,19 €
Part affectée à l'investissement	7 430,19 €	0,00 €
<b>Solde d'exécution 2015</b>	<b>467,77 €</b>	<b>-7 430,19 €</b>
<hr/>		
<b>Résultat de clôture 2016</b>	<b>6 418,46 €</b>	<b>-4 352,00 €</b>
<hr/>		
Restes à réaliser recettes 2016		0,00 €
Restes à réaliser dépenses 2016		0,00 €
<b>Solde des restes à réaliser 2016</b>		<b>0,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des votants, le Maire n'ayant pas pris part au vote.

APPROUVE le Compte Administratif 2016 tel qu'il a été exposé et tel qu'il figure en annexe de la présente délibération ;

ARRETE les résultats d'exécution de l'exercice 2016 :

- en section de fonctionnement à : **5 950.94 €**
- en section d'investissement à : **3 078.19 €**

ARRETE les résultats de clôture à l'issue de l'exercice 2016 :

- en section de fonctionnement à : **6 418.46 €**
- en section d'investissement à : **- 4 352.00 €**

### **OBJET : Délibération n° 17/2017 - Budget annexe Presbytère - Compte de gestion 2016**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### **OBJET : Délibération 18/2017 - Budget annexe Presbytère - Affectation du résultat 2016**

Monsieur l'Adjoint chargé des Finances expose :

Vu la loi n°94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités territoriales.

Le résultat de clôture de fonctionnement 2016 est de + **6 418.46 €**.

Suite à l'avis du Trésorier principal, il convient d'affecter 4 352.00 € à l'article 1068 du chapitre 10 d'investissement et le solde de 2 066.46 € au chapitre 002 en reprise d'excédent de fonctionnement.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE d'affecter la somme de 4 352.00 € à l'article 1068 du chapitre 10 d'investissement et le solde de 2 066.46 € au chapitre 002 en reprise d'excédent de fonctionnement.

**OBJET : Délibération n°19/2017 - Budget annexe Presbytère - Budget primitif 2017**

Monsieur l'Adjoint chargé des finances expose :

Conformément à l'instruction M14, le Conseil Municipal est appelé à voter le budget primitif 2017 présenté en annexe de la délibération.

Les propositions par section et par chapitre sont les suivantes :

**FONCTIONNEMENT**

	<b>DEPENSES</b>	<b>BP 2017</b>
Chapitre 011	Charges à caractère général	2 825,46 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	9 715,00 €
Chapitre 66	Charges financières	2 266,00 €
	<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>14 806,46 €</b>

	<b>RECETTES</b>	
Chapitre 002	Solde d'exécution Reporté	2 066,46 €
Chapitre 74	Dotations et participations	3 200,00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	9 540,00 €
	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>14 806,46 €</b>

**Différence recettes - dépenses 0,00 €**

**INVESTISSEMENT**

	<b>DEPENSES</b>	<b>BP 2017</b>
Chapitre 001	Solde d'exécution reporté	4 352,00 €
Chapitre 16	Emprunts et Dettes Assimilées	6 458,23 €
Chapitre 21	Immobilisations Corporelles	3 900,00 €
	<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>14 710,23 €</b>

	<b>RECETTES</b>	
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	9 715,00 €
Chapitre 10	Dotations Fonds Divers et Réserves	4 995,23 €
	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>14 710,23 €</b>

**Différence recettes - dépenses 0,00 €**

**Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, examiné le document budgétaire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le budget primitif du budget annexe presbytère qui s'équilibre en fonctionnement à 14 806.46 € et en investissement à 14 710.23 €.

**OBJET : Délibération 20/2017 - Indemnité des élus - revalorisation de l'indice**

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

**MAINTIENT** les taux fixés par délibération 27 du 25 avril 2014,

**Pour rappel :**

**FIXE** à 18,5% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique le taux de l'indemnité du Maire,

**FIXE** à 7% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique le taux de l'indemnité des Adjoints,

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal au chapitre 65.

**OBJET : Délibération 21/2017 - Contrat aidé**

Monsieur l'Adjoint chargé des Finances expose :

Un contrat aidé arrive à son terme le 9 avril 2017. Afin de pallier aux absences et à l'augmentation de la fréquentation dans les services périscolaires et notamment à la cantine ; les services de Pôle Emploi ont été contactés.

L'Etat propose actuellement la possibilité de créer un contrat de 6 mois à 2 ans, renouvelable pour une durée maximum de 2 ans, avec une aide de 60 % du SMIC brut ou 80 % si le recrutement concerne une personne ayant un handicap reconnu.

Le contrat peut être de 20h à 26h hebdomadaire.

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur la création d'un contrat et d'autoriser Monsieur le Maire de signer tous documents relatifs à ce dossier.

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité,**

**DECIDE** de recourir au contrat aidé pour le recrutement d'une personne

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents liés à cette affaire.